

Journal des traducteurs Translators' Journal

La journée de l'interprète parlementaire

Raymond Robichaud

Volume 9, Number 2, 2e Trimestre 1964

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1061314ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1061314ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (print)

2562-2994 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Robichaud, R. (1964). La journée de l'interprète parlementaire. *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, 9(2), 51–64. <https://doi.org/10.7202/1061314ar>

LA JOURNÉE DE L'INTERPRÈTE PARLEMENTAIRE

« Si seulement c'avait été une année ordinaire !

Plainte si raisonnable en apparence, mais qui revient tous les ans, tous les ans... »

(Louis Hémon - *Maria Chapdelaine*)

Il en est des journées du service d'interprétation comme des années dont se plaignent les colons de Péribonka. Il nous semble, en effet, qu'il n'y en ait jamais d'ordinaires... Entendons par là que rien ne figure à notre programme que les séances de la Chambre et du Sénat et qu'il nous sera possible d'arriver tranquillement au bureau à 14h. pour en repartir à 22h. Certes, des journées aussi paisibles figurent de loin en loin à notre calendrier, mais par le temps qui court, elles mériteraient d'être marquées d'une pierre blanche !

Quiconque se trouverait par hasard vers 9h.30 dans les couloirs de l'édifice de l'Ouest ces jours-ci, constaterait presque à coup sûr une certaine agitation, non pas inhabituelle, assurément, mais dont les protagonistes ne sont que rarement les mêmes. A la porte de la salle 308 ou à celle de la 371 se forment de petits groupes de causeurs. Ce sont des hommes politiques éminents dans leur province, ministres du Travail, par exemple, ou procureurs généraux ; ce sont encore des hauts fonctionnaires, des personnalités bien connues du monde de la finance, du travail voire des lettres ou du sport. Ils se réunissent, faut-il vous l'apprendre, en conférence. Le ministre fédéral apparaît, flanqué de ses fonctionnaires à lui, accompagné parfois par un collègue provincial, suivi de journalistes et parfois fusillé par les flashes des photographes. On entre dans la salle, on s'installe, on se congratule. Puis le silence se fait et le président prend la parole...

Le rituel, certes, varie peu, mais ce ne sont jamais aux mêmes *dramatis personae* que l'on a affaire, à ceci près que derrière la glace de la cabine, on peut toujours entrevoir les mêmes figures connues, celles des interprètes. Ce sera la mienne ou celle de Margo Ouimet, ou celle de Paul Patenaude, ou enfin de l'un ou de l'autre des membres de notre équipe.¹ Car on nous voit sinon partout, du moins (c'est ce qu'il nous semble, en tout cas) à peu près tout le temps. Il arrive même que nous ayons l'impression qu'on nous voit trop ! Au poste dès neuf heures du matin, attablés devant notre micro, coiffés du casque, insigne de la profession, la fin de la journée, à treize heures de là, nous paraît vraiment très lointaine... Selon notre

(1) L'équipe actuelle comporte, outre l'auteur de ces lignes, les interprètes suivants : Mme Rita Morel, Mme Joséphine Tessier, Mlles Margo Ouimet, Paulette Cyr et Monique Sartorette, MM. Ernest Plante, Donat Fleury, Paul Patenaude, Noel Gates, Ronald Després. Mme Lucienne Galipeau assure le secrétariat.

humeur du moment, nous nous accommodons de ce départ matinal avec plus ou moins de philosophie.

Il est vrai qu'à l'interprétation, le temps passe très vite, d'autant plus vite que nous restons plus longtemps en cabine. En conférence — ou aux commissions parlementaires — il n'est pas rare que nous n'en sortions pas de deux ou trois heures. La pause-café traditionnelle (en conférence du moins) est accueillie par nous avec le soulagement que doit éprouver le voyageur du désert à la vue d'une oasis.

Quoi qu'il en soit, nous arrivons tant bien que mal au déjeuner où nous nous retrouvons à la cafétéria entre compagnons de chaîne, plus ou moins nombreux, selon les circonstances du moment. Une fois échangées les considérations d'usage sur la facilité du travail ou, inversement, sur sa difficulté, la première tenant, mettons, à l'excellence du président de la conférence et la seconde à la mauvaise qualité du son, nous nous hâtons de passer à autre chose. A moins, évidemment, que notre camarade Patenaude, par exemple, descendant un peu après midi et demi. Du coup que la conférence va poursuivre ses travaux dans l'après-midi. Du coup le tableau de service, déjà ébauché dans l'esprit de l'auteur de ces lignes est à refaire, car, selon l'expression d'Ernest Plante « nous allons manquer de joueurs ».

*
* *

A quatorze heures l'équipe se regroupe dans son nouveau bureau², (504S) moins Margo Ouimet, Patenaude ou Rita Morel, détachés auprès de la conférence. Encore heureux s'il ne manque qu'eux, car, aujourd'hui mardi, le Sénat ne siégera pas avant ce soir.

Pendant que M^{me} Galipeau fait ses liasses — Hansards, procès-verbaux, feuillets — les interprètes consultent les copies supplémentaires de ces austères documents qui, pour nous, revêtent le plus grand intérêt. Mais il faut aussi qu'ils consultent, s'ils le peuvent, les journaux du matin, la *Gazette*, le *Globe and Mail*, le *Devoir* car, comme chacun sait, c'est la presse qui constitue l'arsenal, quotidiennement renouvelé, du député qui veut embarrasser le ministère. Tout à l'heure, au début de la séance, nous reverrons défiler les rubriques de la première page, voire les commentaires des éditorialistes.

A quatorze heures trente, très exactement, la sonnerie fracassante du timbre met un terme à nos consultations. Un tableau de service a été rapidement établi, chacune pour sa part, par nos deux équipes (comme nous disons). Retenu moi-même par quelque coup de téléphone à donner, je laisse à Paulette Cyr et Noël Gates le soin de commencer dans la « cabine anglaise », — je les rejoindrai tout à l'heure, — Plante et Fleury assurant le service pour l'instant dans la « cabine française ». Nous estimons en effet que pour le début de la séance, consacré aux interpellations, il vaut mieux être deux par cabine, une voix pour la question, l'autre pour la réponse.

Naguère le temps réservé aux questions ne dépassait guère une qua-

(2) Il ne s'agit pas à proprement parler d'un nouveau local, mais d'un ancien local, sombre et exigü, à tel point transformé par l'ingéniosité des Travaux publics que nous nous y retrouvons à peine.

rantaine de minutes, mais depuis cinq ou six ans, il tend à s'allonger, malgré les efforts des Orateurs successifs pour le raccourcir. Il est question pour l'instant de la limiter d'autorité à trente minutes. Il faudrait pour cela l'assentiment de tous les partis, ce qui n'est pas toujours facile à obtenir. Quoi qu'il en soit du sort que l'on réserve à cette réforme, il faut reconnaître que ce début de séance constitue, d'une certaine manière, le meilleur moment de la journée. La Chambre est à peu près pleine, tous les ministres ou presque, à leur place, leur dossier devant eux, attendant l'opposition de pied ferme. Pendant plus d'une heure ils sont soumis à un feu roulant de questions extrêmement variées, en partie prévisibles, il est vrai, mais souvent inattendues. Ce duel — ou plutôt cette série de passes d'armes qui retient à la Chambre ministres, députés, journalistes et spectateurs jusque vers quatre heures, présente pour nous de nombreuses difficultés techniques. Celles-ci tiennent à la fois à la nature de l'interpellation — souvent courte, dépourvue de contexte et débitée à toute vitesse, — et au bruit ambiant. On sait en effet que pour 265 députés, il n'y a que 37 micros. Ceux-ci, extrêmement sensibles, fonctionnent admirablement dans une enceinte calme. Celle-ci pleine et bruyante, ils ne fonctionnent que trop bien, captant non seulement la voix de l'interpellateur, mais encore celle de ses voisins, plus ce qu'au Journal officiel de la République française on appellerait sans doute des « rumeurs diverses » sur telles ou telles banquettes.

Certains députés, mal placés, — c'est-à-dire, loin d'un micro, — ou doués d'un organe faible, sont presque inaudibles et il faut à l'interprète une dose peu commune d'attention et d'agilité d'esprit pour traduire convenablement sa question. Il en va de même de certains ministres qui auraient tout à envier à Stentor. Par contre ceux-ci sont, en général, mieux placés que leurs collègues de l'arrière-ban de sorte, qu'à tout prendre — et fort heureusement pour nous, on les entend mieux.

Pour peu qu'elle se prolonge, la « période des questions », à cause de la dépense nerveuse qu'elle exige, nous laisse tous assez fourbus. Le débat qui lui succède est accueilli avec à peu près le même soulagement que la pause-café du matin.

*
* *
*

C'est que, pour la première fois depuis le début de la séance, il nous sera possible de prévoir notre emploi du temps avec tant soit peu de régularité. Nos deux équipes ont organisé leur horaire de façon que, jusqu'à dix-huit heures, les interprètes sachent précisément à quel moment chacun d'eux devra descendre et combien de temps il devra passer en cabine. Nous visons le chiffre optimum de vingt minutes pour la « cabine anglaise » et d'un quart d'heure pour la « cabine française ». Cela revient à dire que l'on repasse une fois l'heure à la même heure (à 16h.15, 17h.15, etc., par exemple) et que le reste du temps on peut se reposer. Sans doute, si nos journées étaient moins longues, ces chiffres pourraient-ils paraître insuffisants. Un interprète de conférence restera rêveur devant ce régime qui lui semblera vraisemblablement peu astreignant. En fait, cependant, la longueur de la journée, voire souvent celle de la semaine (nous siégeons assez régulièrement le samedi pendant les derniers mois de la session) font qu'il reste, à mon avis du moins, le seul possible pour peu que l'on

veille garantir l'interprète contre le surmenage. Du reste, nous sommes là pour témoigner que tenir en cabine pendant un quart d'heure pendant que certains orateurs ont la parole représente une certaine performance, si on veut bien me passer ce terme sportif. Si certains députés réunissent à un degré peu commun toutes les qualités rêvées de l'interprète, — voix claire, démarche logique, débit régulier, ni trop abondant, ni trop hésitant, — d'autres, hélas, sont bien plus malaisés à rendre fidèlement. Un quart d'heure avec M. X ou M. Y suffirait à lever tous les scrupules que nous pourrions éprouver à toucher notre traitement, à supposer que nous puissions jamais en avoir. Par contre, il faut être juste. Il y a, même en cabine, des moments de répit. D'abord, l'un des deux interprètes de service reste toujours silencieux, selon que le discours est prononcé en français ou en anglais, encore que cela ne soit pas toujours pour lui un repos. Et puis, il y a les votes... Les mises aux voix se font toujours chez nous selon une espèce de cérémonial centenaire, chaque député étant à sa place et se levant à l'appel de son nom. C'est fort impressionnant à voir, en vérité, ne serait-ce qu'à cause du tour de force que représente, pour l'adjoint au Greffier, le fait de se souvenir sans broncher de plus de 250 noms de suite. Surtout, cela prend un certain temps. Dès que l'on annonce le vote et que l'on proclame : « Que l'on fasse venir les députés », la Chambre, paradoxalement, se vide presque aussitôt. C'est que ceux qui s'y trouvent savent parfaitement que d'ici à ce que l'on ait ramené tous leurs collègues, dispersés aux quatre coins du Parlement, il s'écoulera bien un quart d'heure. Et jusqu'au vote proprement dit, il s'écoulera bien dix bonnes minutes encore. Pendant ce temps les interprètes, comme d'ailleurs les sténographes, peuvent se détendre. Aussi envisagent-ils sans trop d'enthousiasme l'installation éventuelle d'appareil enregistreurs électroniques tel qu'il en existe, dit-on, dans bon nombre d'autres assemblées délibérantes. On prétend évidemment que le temps ainsi gagné servirait à accélérer les travaux de la Chambre, mais cela, l'avouerai-je ? nous laisse un peu sceptiques, convaincus que nous sommes par une longue expérience que selon une juste application des lois de Parkinson « *debates automatically expand to fill the time available* ». La réforme que nous désirerions par-dessus tout, serait celle qui consisterait à fixer la date de la fin d'une session avec autant de précision que celle de son début. Mais c'est sans doute beaucoup demander !

Cette observation ne vaut pas pour chacune des séances de la Chambre qui, à défaut du consentement unanime de tous les députés présents, ne doivent jamais se prolonger au-delà de dix-huit heures pour la séance de l'après-midi, et de vingt heures pour celle du soir³. Il est extrêmement rare, sauf dans des circonstances très particulières, — en fin de session par exemple, — que ce consentement soit accordé. C'est peut-être tant mieux du point de vue de l'organisation du service bien qu'à la vérité il est patent qu'il se fasse énormément de besogne utile à la Chambre pendant les quelques minutes supplémentaires ainsi arrachées à la complaisance des députés.

La séance du soir est courte, — deux heures seulement, — mais compliquée pour nous du fait que, certains soirs, il faut assurer le service du

(3) Cette règle souffre cependant certaines exceptions qu'il serait beaucoup trop compliqué d'expliquer ici.

RENSEIGNEMENTS

La BANQUE CANADIENNE NATIONALE publie un bulletin mensuel qui expose brièvement diverses questions d'ordre économique. Les commentaires qu'il contient intéresseront ceux qui désirent se tenir au courant de ces questions, mais qui n'ont pas le loisir de parcourir de nombreux périodiques financiers. Vous pouvez recevoir gratuitement ce bulletin en en faisant la demande à l'un de nos 606 bureaux de la Banque au Canada ou au Siège social, Place d'Armes, Montréal.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Sénat. Celui-ci, il est vrai, n'a en principe du moins, que trois séances par semaine, mais, contrairement à ce qui se passe à la Chambre, il est absolument impossible d'en prévoir la durée ou le nombre. Après de multiples expériences, nous avons fini par adopter la méthode qui consiste à y envoyer seulement trois interprètes. C'est sans doute trop peu si la séance se prolonge, mais nous ne pouvons pas dégarnir davantage la Chambre. En outre, la loi des moyennes veut qu'immobilisés plusieurs heures aujourd'hui, les trois interprètes se rattrapent le lendemain avec une séance réduite à sa plus simple expression. C'est du moins le principe qui préside à la distribution du travail, bien que la loi des moyennes ait des caprices inconnus de celle de Parkinson. L'interprète « vers l'anglais », enfermé seul pendant des heures dans sa cabine exiguë en sait quelque chose ! Hier encore il était toujours au poste avec ses collègues alors que depuis près d'une demi-heure déjà leurs camarades de la Chambre s'étaient dispersés, leur journée faite.

Les uns et les autres ont devant eux l'alléchante perspective de quelques heures passées loin du Parlement. Les plus fortunés ne rentreront le lendemain qu'à quatorze heures, mais les autres auront tout juste le temps de dormir et d'attraper au vol leur petit déjeuner avant de repaître, fidèles, sinon frais et dispos, à la porte de la 308, à 9h.30. Certes, nous tâchons que ce ne soit pas toujours les mêmes à qui l'on compte les loisirs d'aussi parcimonieuse façon, mais qu'y faire ? Pour que chacun n'eût qu'une journée de travail, je ne dis pas normale, mais simplement raisonnable, il faudrait être deux fois plus nombreux que nous le sommes, quittes, quand notre activité se ralentit, à nous retrouver en surnombre. C'est là cependant une solution à laquelle ne s'arrêtent pas volontiers les administrations, la fonction publique moins qu'une autre !

*
* *

(A suivre, page 64)

directement à l'amélioration des services de terminologie et améliorer corrélativement ses propres méthodes de coordination. C'est bien en effet de coordination que devrait s'occuper la commission, en faisant régulièrement connaître le fruit de son travail par la publication d'articles aussi fréquents que possible dans le *Journal des Traducteurs*.

Dans ce double effort de coordination et d'éducation, la commission pourrait inviter des spécialistes de la terminologie à organiser des séances d'études, dépassant le cadre de simples conférences ou causeries, qui permettraient aux traducteurs qui s'intéressent à leur profession de s'initier au fonctionnement d'un grand service de terminologie pour apprendre à mieux s'en servir et mieux comprendre comment contribuer à une oeuvre collective dont ils sont, en fin de compte, les premiers bénéficiaires.

R. AUPY



LA JOURNÉE DE L'INTERPRÈTE PARLEMENTAIRE

(Suite de la page 55)

Au reste nous préférons juger que c'est là simplement une des nombreuses servitudes d'un métier qui, à tout prendre, reste extrêmement intéressant, voire passionnant. On conçoit sans peine que, placés par notre situation au contact de ceux sur qui reposent au premier chef les responsabilités du pouvoir, témoins aussi attentifs que discrets de toutes sortes d'événements du plus vif intérêt, nous ayons sur la vie politique du pays des vues et des lumières qui ne sont point celles du commun des mortels. Cela nous engage à porter sur les hommes et les choses des jugements, au fond, assez nuancés. Par ce que nous voyons, et plus encore peut-être par ce que nous devinons, nous nous persuadons de plus en plus de la vérité de l'axiome qui veut que la politique soit l'*art du possible*... Peut-être est-ce là une leçon peu exaltante, teintée d'une certaine amertume; mais ce ne serait pas un des moindres avantages de notre singulier métier que de nous en persuader profondément.

Raymond ROBICHAUD,
Chef-interprète parlementaire,
Ottawa.

